

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02093
Numéro SIREN : 907 795 306
Nom ou dénomination : LAMY INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 454

LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2023
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 77 194,82 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 38 570,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 38 624,82 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 38 624,82 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 38 624,82 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Le Président

Zona de signature



Certifié conforme

LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023,
le 30 septembre,
à 20 heures,

Au siège social, 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

Monsieur Matthias LAMY, demeurant 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

Propriétaire de la totalité des 1050 actions de 1 000,00 euros chacune émises par la société LAMY INVESTISSEMENTS,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Matthias LAMY.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Matthias LAMY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DÉCISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 77 194,82 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 38 570,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 38 624,82 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 38 624,82 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 38 624,82 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DÉCISION 3

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, la convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce résumée ci-dessous, sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Convention poursuivie

1. Compte courant – Concerne Monsieur Matthias LAMY

Solde au 31 mars 2023 : 2 420,00 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Matthias LAMY.

DÉCISION 4

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

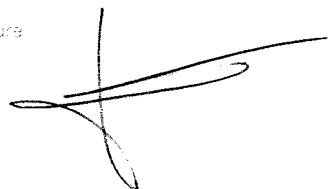
DÉCISION 5

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Matthias LAMY

Zone de signature



LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MARS 2023

Le soussigné, Monsieur Matthias LAMY associé unique et Président de la société, a, conformément aux dispositions légales et statutaires et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'examen ci-après porte sur deux exercices ayant eu des durées différentes. Aussi, vous êtes invités, dans un but de fidélité de comparaison des données comptables d'un exercice à l'autre, à évaluer les données chiffrées de la présente analyse à leur moyenne mensuelle et/ou le cas échéant à leur valeur relative au chiffre d'affaires s'agissant des postes de charges d'exploitation.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

La société n'enregistre aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

Les charges d'exploitation ont pour leur part été maîtrisées. Elles ont en effet diminué de - 5,71 %.

Il est à noter en outre que les revenus des titres de participation détenus par la société enregistrent une progression par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice et progresse par rapport à l'exercice précédent.

Pour conclure cette présentation, le total du bilan a progressé.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Aucun autre évènement majeur n'est à rapporter.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement

Endettement net

A titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure

à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.

Ceci expliqué, il est précisé que le niveau d'endettement net de la société s'élève à - 42 580 euros, contre - 37 340 euros à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une baisse de - 14,03 %.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à - 3,57 %, contre - 3,34 % à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une baisse de - 6,66 %.

Capacité d'endettement

La capacité d'endettement de la société s'élève ainsi à 1 236 205 euros, contre 1 153 770 euros à la clôture de l'exercice précédent, marquant une hausse de 7,14 %.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 77 195 euros, contre 66 430 euros l'an passé, traduisant ainsi une hausse de 16,20 %.

Capacité de remboursement

Ainsi pour conclure, la capacité de remboursement de la société ressort à - 0,55, contre - 0,56 l'an passé.

Principaux risques et incertitudes

La société a identifié les principaux risques auxquels elle est confrontée ainsi que ses filiales et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets. Il s'agit notamment des effets de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières particulièrement importante cette année en France et également de l'impact des mesures économiques liées au conflit en Ukraine :

Risques relatifs au secteur d'activité des filiales

Face à la conjoncture qui demeure toujours difficile et la hausse sensible du coût des matières premières et des énergies (électricité, gaz, hydrocarbures), les efforts ont été prioritaires afin d'engager des actions de résilience au sein du groupe en attendant un climat plus stable. En parallèle des actions de prospections ont été poursuivies afin d'obtenir de nouveaux marchés et ainsi faciliter la contractualisation dans les années à venir.

Risques relatifs à l'organisation des filiales

Risques techniques

Il s'agit principalement des risques liés aux activités exercées au sein du groupe.

Nos équipes et partenaires spécialisés gèrent ces risques techniques en relation avec la direction.

Risques liés aux ressources humaines

Toutes les actions sont mises en oeuvre afin de garantir l'attractivité de notre groupe et limiter le turn-over, dans un contexte connu de difficultés de recrutement.

Risques financiers

Ce point est détaillé dans l'analyse de la situation d'endettement visée supra. Pour davantage de détail, il convient de s'en référer au rapport de gestion des filiales concernées qui vous sera communiqué sur demande.

Risques juridiques

Ils sont divers et concernent en particulier ceux liés :

- à la réglementation applicable aux activités des filiales, à la nature de l'activité de la holding, et aux éventuelles flux et prestations intragroupe pouvant intervenir
- au recouvrement des éventuels impayés.

Tous ces risques sont étroitement analysés et traités par les équipes juridiques et nos partenaires experts.

Risques liés à des acquisitions futures et à leur intégration

La société peut être amenée à procéder à de nouvelles acquisitions de titres de filiales. Elle ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procéderait se révèleront rentables à terme. Toute acquisition comporte des risques inhérents à la valorisation de l'entreprise achetée ainsi que des risques fiscaux et comptables, des risques associés à l'intégration des activités rachetées à celles du Groupe ainsi constitué, des risques liés à l'entrée ou l'intervention sur des marchés dans lesquels le Groupe n'a aucune ou peu d'expérience, et aux coûts imprévus associés, à la focalisation des dirigeants sur ces opérations au détriment des autres activités du Groupe, ainsi que le risque de ne pas réussir à conserver les dirigeants clefs des entités acquises.

Tous les efforts sont mis en œuvre pour garantir au mieux les intérêts de la société et du Groupe lors de la réalisation desdites acquisitions.

Les acquisitions réalisées jusqu'à présent par la société n'ont présenté aucun problème de financement ou d'intégration.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau prévu par l'article L233-15 du Code de commerce qui est annexé au bilan.

Toutes précisions complémentaires figurent dans les documents de clôture des comptes desdites filiales tenus à votre disposition.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La société n'a comptabilisé aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

La société ne comptabilise aucun autre produit d'exploitation au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 366 euros, contre 3 570 euros pour l'exercice précédent.

La société n'enregistre aucune rémunération ni charge sociale au titre de l'exercice écoulé.

Aucune dotation d'exploitation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice écoulé.

La société ne comptabilise aucune autre charge d'exploitation à la clôture de l'exercice.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 366 euros, contre 3 570 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 3 366 euros, contre - 3 570 euros pour l'exercice précédent.

Les participations détenues sur les filiales du groupe ont permis de générer des revenus qui s'élèvent pour l'exercice à 80 561 euros, contre 70 000 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 80 561 euros, contre 70 000 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 77 195 euros, contre 66 430 euros pour l'exercice précédent.

La société n'enregistre aucun résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés est nul à la clôture de l'exercice.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 se solde par un bénéfice de 77 195 euros, contre un bénéfice de 66 430 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net dégagé enregistre ainsi une progression de 16,20 %.

Au 31 mars 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 198 901 euros, contre 1 118 340 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 77 194,82 euros.

Sur ce résultat, il convient d'affecter 38 570,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 38 624,82 euros.

Enfin, il est proposé d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 38 624,82 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » présenterait alors un solde créditeur de 38 624,82 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

Succursales de la société

En application de l'article L232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce feront l'objet d'une présentation détaillée.

La liste desdites conventions sera mentionnée au Registre des décisions en application de l'alinéa 4 de l'article susvisé.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

Le Président

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'A' followed by a horizontal stroke and a loop.

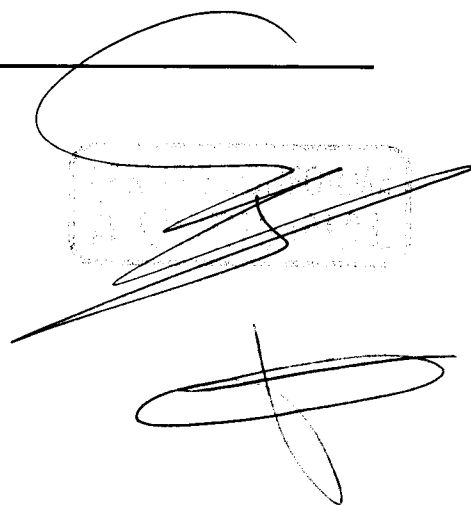


SASU LAMY INVESTISSEMENTS

1946 Rue Paulin Labarre

45160 OLIVET

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023



SASU LAMY INVESTISSEMENTS

1946 Rue Paulin Labarre

45160 OLIVET

COMPTES ANNUELS du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Analyse de votre entreprise</i>	2
- <i>Bilan, Indicateurs financiers</i>	3
- <i>Bilan Actif - Passif Liasse 2033-A</i>	4
- <i>Compte de résultat Liasse 2033-B</i>	5
- <i>Annexe</i>	6 à 10
- <i>Détail Liasse 2033-A</i>	11 et 12
- <i>Détail Liasse 2033-B</i>	13
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	14
- <i>Tableau délais de paiement</i>	15

Johann GUYONNEAU, Expert-Comptable

14 Place du Maréchal Leclerc

86400 CIVRAY

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SASU LAMY INVESTISSEMENTS
1946 Rue Paulin Labarre
45160 OLIVET

relatifs à l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Conformément à notre lettre de mission en date du 18/01/2023, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 198 901 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	77 195 Euros

Fait à Civray
Le 18/09/2023

GUYONNEAU Johann
Expert-Comptable

SASU LAMY INVESTISSEMENTS

1946 Rue Paulin Labarre

45160 OLIVET

COMPTES ANNUELS

Johann GUYONNEAU, Expert-Comptable

14 Place du Maréchal Leclerc

86400 CIVRAY

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 4
Immobilisations	1 055 500	1 080 500
Stocks et en cours		
Créances	98 401	
Disponibilités	45 000	37 840
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	1 198 901	1 118 340
Capitaux propres (Dont résultat)	1 193 625	1 116 430
Provisions risques et charges	77 195	66 430
Dettes financières	2 420	500
Dettes d'exploitation	2 856	1 410
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	1 198 901	1 118 340

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 4
Ventes de marchandises Production de l'exercice		
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice		
Marge brute globale % CA		
Valeur ajoutée % CA	3 366	3 570
Excédent brut d'exploitation % CA	3 366	3 570
Résultat courant % CA	77 195	66 430
Résultat net % CA	77 195	66 430

TABEAU DE FINANCEMENT	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 4
Capacité d'autofinancement	77 195	66 430
Total des ressources	109 115	1 116 930
Dont emprunts souscrits		
Total des emplois	5 000	1 080 500
Dont investissements	5 000	1 080 500
Dont remboursements d'emprunts		
Variation du fonds de roulement	104 115	36 430
Variation des actifs circulants	98 401	
Variation des dettes d'exploitation	1 446	1 410
Besoins (-) ou dégagement (+) de l'exercice	96 955	1 410
Variation de la trésorerie	7 160	37 840

RATIOS	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 4
Rotation des stocks (en nombre de jours)		
Crédit moyen client (en nombre de jours)		
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	305.45	47.39
Solvabilité à court terme	27.18	19.81
Autonomie financière	226.24	584.52

BILAN AU 31/03/2023

ACTIF					PASSIF						
	Exercice N 31/03/2023	12	Exercice N-1 31/03/2022	4	Ecart %		Exercice N 31/03/2023	12	Exercice N-1 31/03/2022	4	Ecart %
Immob.incorporelles nettes						Capital	1 050 000		1 050 000		
Immob.corporelles nettes						Résultat de l'exercice	77 195		66 430	16.20	
Immob.financières	1 055 500		1 080 500		2.31	Prélèvements, distributions					
						Autres fonds propres	66 430				
ACTIF IMMOBILISE	1 055 500		1 080 500		2.31	FONDS PROPRES	1 193 625		1 116 430	6.91	
						Provisions réglementées					
						Prov.risques et charges					
						Subventions					
Stock matières, marchandises						Emprunts à plus d'un an					
Produits finis						DETTES LONG TERME					
Travaux en cours						CAPITAUX STABLES	1 193 625		1 116 430	6.91	
STOCKS ET EN COURS						Emprunts à court terme					
Avances fournisseurs						Avances clients					
Créances clients						Dettes fournisseurs	2 856		1 410	102.55	
Autres créances	98 401					Dettes fiscales et sociales					
Comptes de régularisation						Autres dettes	2 420		500	384.00	
VALEURS REALISABLES	98 401					Comptes de régularisation					
Disponibilités	45 000		37 840		18.92	Concours bancaires					
ACTIF CIRCULANT	143 401		37 840		278.97	DETTES COURT TERME	5 276		1 910	176.23	
TOTAL GENERAL	1 198 901		1 118 340		7.20	TOTAL GENERAL	1 198 901		1 118 340	7.20	

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/03/2023	Exercice N-1 31/03/2022	Ecart
Rotation des stocks			
Délai de paiement clients			
Délai de paiement fournisseurs	305.45	47.39	258.06
Fonds de roulement en jours			
Utilisation du fonds de roulement			
Trésorerie en jours			
Prélèvements / résultat			

Désignation de l'entreprise		SASU LAMY INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		1946 Rue Paulin Labarre		45160 OLIVET	
Numéro SIRET *		9 0 7 7 9 5 3 0 6 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 4	
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 3	
				Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 055 500	042	1 055 500
Total I (5)		044	1 055 500	048	1 080 500
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
		Clients et comptes rattachés*			
	Autres * (3)	072	98 401	074	98 401
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	45 000	086	37 840
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	143 401	098	37 840
Total général (I+II)		110	1 198 901	112	1 118 340
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 050 000	122	1 050 000
	Ecarts de réévaluation	124		126	
	Réserve légale	126	66 430	128	
	Réserves réglementées*	130		132	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		134	
	Report à nouveau	134		136	
	Résultat de l'exercice	136	77 195	138	66 430
	Subventions d'investissement	137		140	
	Provisions réglementées	140		142	
	Total I	142	1 193 625	144	1 116 430
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		158	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 856	168	1 410
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 420	172	500
	Produits constatés d'avance	174		176	
	Total III	176	5 276	178	1 910
Total général (I + II + III)		180	1 198 901	182	1 118 340
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU LAMY INVESTISSEMENTS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 31 Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 2 21 Néant * 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215		214		
	services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	3 366	3 570
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260				262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3 366	3 570
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 366	3 570
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	80 561	70 000
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348				300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	77 195	66 430
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	77 195	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	4 000	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies) 992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 5 084
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 5 084

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 198 900.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 77 194.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 080 500		5 000
TOTAL	1 080 500		5 000
TOTAL GENERAL	1 080 500		5 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		30 000	1 055 500	1 055 500
TOTAL		30 000	1 055 500	1 055 500
TOTAL GENERAL		30 000	1 055 500	1 055 500

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	98 401	98 401	
TOTAL	98 401	98 401	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 856	2 856		
Groupe et associés	2 420	2 420		
TOTAL	5 276	5 276		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 856
Total	2 856

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SASU LAMY INVESTISSEMENTS

45160 OLIVET

Page: 10

[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/03/2023	12	31/03/2022	4	Euros	%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 055 500.00		1 080 500.00		25 000.00	2.31
26100000	Participat. - titres détenus	1 055 500.00		1 050 500.00		5 000.00	0.48
26720000	Participat. - créance 3 points			30 000.00		30 000.00	100.00
TOTAL I		1 055 500.00		1 080 500.00		25 000.00	2.31
AUTRES CREANCES		98 400.82				98 400.82	
45110000	Part. - SCI 3 POINTS avances	98 400.82				98 400.82	
DISPONIBILITES		45 000.00		37 840.00		7 160.00	18.92
51210000	BNP Paribas ...63175			37 840.00		37 840.00	100.00
51211000	BNP Paribas ...52275	45 000.00				45 000.00	
TOTAL II		143 400.82		37 840.00		105 560.82	278.97
TOTAL GENERAL		1 198 900.82		1 118 340.00		80 560.82	7.20

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 4	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 050 000.00	1 050 000.00		
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	1 050 000.00	1 050 000.00		
RESERVE LEGALE	66 430.00		66 430.00	
10610000 Réserve légale	66 430.00		66 430.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	77 194.82	66 430.00	10 764.82	16.20
TOTAL I	1 193 624.82	1 116 430.00	77 194.82	6.91
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 856.00	1 410.00	1 446.00	102.55
40810000 Feurs factures non parvenues	2 856.00	1 410.00	1 446.00	102.55
AUTRES DETTES	2 420.00	500.00	1 920.00	384.00
45510000 C/C Matthias LAMY	2 420.00	500.00	1 920.00	384.00
TOTAL III	5 276.00	1 910.00	3 366.00	176.23
TOTAL GENERAL	1 198 900.82	1 118 340.00	80 560.82	7.20

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/03/2023	12	Exercice N-1 31/03/2022	4	Ecart N / N-1	
					Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
AUTRES CHARGES EXTERNES	3 366.00		3 570.00		204.00	5.71
62260000 Honoraires comptables	768.00		768.00			
62261000 Honoraires juridiques	678.00		2 802.00		2 124.00	75.80
62262000 Honoraires divers	1 920.00				1 920.00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 366.00		3 570.00		204.00	5.71
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 366.00		3 570.00		204.00	5.71
PRODUITS FINANCIERS	80 560.82		70 000.00		10 560.82	15.09
76110000 Revenus participat. - titres	80 000.00		70 000.00		10 000.00	14.29
76170000 Revenus participat. - créances	560.82				560.82	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	77 194.82		66 430.00		10 764.82	16.20

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Feurs factures non parvenues			2 856,00

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :	
Montant total des factures exclues						
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :	
Montant total des factures exclues						
III - Article D. 441I.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :	
Montant total des factures exclues						
IV - Article D. 441I.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :	
Montant total des factures exclues						

LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

– ANNEXE –

**ÉTAT DES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L227-10 AL. 4
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, il est indiqué qu'aucune convention nouvelle n'a été souscrite au titre de l'exercice écoulé.

Il est néanmoins rappelé que la convention suivante s'est poursuivie (convention réglementée conclue préalablement à l'ouverture de l'exercice) :

1. Compte courant – Concerne Monsieur Matthias LAMY

Solde au 31 mars 2023 : 2 420,00 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Matthias LAMY.

Aucune autre convention réglementée poursuivie n'est à rapporter.

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, cette convention réglementée sera portée sur le registre des décisions de l'associé unique

Le Président

Zona signature

